

Adresse de l'agent national près le district d'Alais (Gard) qui annonce le départ de 6 cavaliers montés, armés et équipés, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national près le district d'Alais (Gard) qui annonce le départ de 6 cavaliers montés, armés et équipés, lors de la séance du 1er prairial an II (20 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 477-478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27195_t1_0477_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

20

La Société populaire de la commune de Boursonne (1), district de Crépy, exprime sa reconnaissance pour les travaux de la Convention, l'invite à demeurer à son poste, et fait l'énumération des nombreux sacrifices que la commune a faits tant en hommes qu'en effets d'habillement et d'équipement, pour la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Boursonne, 1^{er} vent. II] (3).

« Citoyens représentants de la nation,

Les sans-culottes de la commune de Boursonne, district de Crépy, réunis en Société populaire, vous prient d'agréer l'hommage de leur respect, et leurs sincères félicitations pour vos sublimes travaux. Pénétrés d'admiration et d'attendrissement pour vos efforts infatigables toujours victorieux, et pour votre généreux amour du bonheur public, nous bénissons à chaque instant du jour, et nous attendons avec sécurité l'heureuse destinée que préparent au peuple français et les talents, et la tendre sollicitude de ses représentants.

Notre vœu le plus ardent, comme celui de tous les bons citoyens est que vous restiez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez achevé l'édifice social dont vous avez jeté les fondements inébranlables, et que vous n'abandonniez pas le gouvernement que vous n'avez amené dans le port le vaisseau de l'état que vous savez conduire depuis si longtemps avec tant de courage et d'habileté à travers les tempêtes dont il est battu, et les écueils que vous avez à franchir.

Si vous avez besoin d'aide, citoyens représentants, ne nous épargnez pas; nous n'avons pas de biens à offrir à la République; mais nous avons des bras; et nos bras qui en valent bien d'autres, seront au service de la nation, quand il vous plaira. Ordonnez, nous sommes prêts à voler au premier signal. Notre commune n'est composée que de quatre vingt huit feux, mais ce n'est pas sur notre petit nombre, ni sur notre pauvreté qu'il faut mesurer les secours que nous pouvons donner à notre patrie, mais sur notre valeur et notre ardent patriotisme. Sous ce rapport, nous nous flattons de ne le point céder aux communes les plus riches et les plus peuplées.

Nous avons sur les frontières 22 de nos enfants jeunes et vigoureux qui servent dans l'armée du Nord, excepté un d'eux qui est revenu parmi nous, couvert de glorieuses blessures.

Nous avons donné 400 liv. en assignats, 18 chemises, 10 paires de bas, 4 couvertures de laine et 24 livres de charpie pour le soulagement de nos braves défenseurs.

Un de nos concitoyens qui n'est pas le plus à son aise a habillé de pied en cape un de nos frères d'armes.

Toute le monde ici, citoyens représentants, marche à grands pas dans le chemin de la révolution.

(1) Oise.

(2) P.V., XXXVIII, 5. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t); Débats, n^o 615, p. 106; J. Univ., n^o 1644.

(3) C 304, pl. 1132, p. 2.

L'ancien culte a fait place au culte de la Raison et de la liberté. L'argenterie de la cy-devant église est au magasin national.

Les hochets de la sottise et de la vanité sont remplacés par les emblèmes de la liberté et de l'égalité.

Les biens du cy-devant seigneur émigré estimés 6,650 liv. ont été vendus 27,210 liv., et ce sont les habitants qui les ont achetés. Nous avons célébré la fête de Toulon, à la vérité avec la simplicité de sans-culottes campagnards; mais avec les transports de la plus vive joie. Le refrain de nos chants, qui n'est que celui de nos cœurs, fut toujours, est, et sera à jamais: Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne. S. et F. ».

CARON (présid.), DUEZ, LEFEVRE, PAPILLON.

21

L'agent national près le district d'Alais (1) annonce que la commune du même nom a fait partir pour l'armée 6 cavaliers montés, armés et équipés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Alais, s.d.] (3).

« La commune d'Alais, jalouse de concourir de tout son pouvoir à la destruction des tyrans et de leurs satellites, a offert à la nation pour servir pendant tout le temps de la guerre 3 cavaliers montés, armés et complètement équipés; dans le temps je t'ai fait passer l'extrait de cette délibération; les offrandes volontaires des habitants ont mis la municipalité en pouvoir de doubler ce présent; tu trouveras sous ce pli un extrait du nouveau délibéré relatif; depuis lors j'ai conduit moi même ces 6 cavaliers au représentant du peuple Borie, à Nîmes, qui les a reçus et qui a paru très satisfait des hommes, des chevaux et de leur équipement. Il ne reste plus qu'à les employer et à utiliser leur zèle et leur bonne volonté; j'écris aujourd'hui pour la seconde fois au ministre de la guerre pour le prévenir qu'ils sont à ses ordres et prêts à joindre l'armée et le corps qui leur seront désignés. S. et F. ».

JULIEN.

[P.V. de la séance du 2 germ. II].

Présents les citoyens :

Pignot, maire, Boulzé, Salles, Feljas, Draussin, Laujoies, Verdier, Durand, Mazer, Chastanier, Bigot, Lauriol, Gueidan, Theule, Dalverin, Bédos, Bérard, Thérout, Alteirac, Canonge, Goiraud, Mazaudier, cadet.

L'agent national,

Le maire a dit que le conseil général arrête par sa délibération du 5 ventôse dernier, de faire don à la nation de 3 cavaliers armés et équipés pour tout le temps de la guerre, que tous les citoyens de la commune aisés furent invités de concourir par des offrandes à l'équipement et recrutement desdits 3 cavaliers, que cette invi-

(1) Gard.

(2) P.V., XXXVIII, 5. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 305, pl. 1142, p. 8, 9.

tation a produit le plus grand effet; tous les bons citoyens se sont empressés de faire des offrandes généreuses au moyen desquelles la commune a recruté, monté et armé 6 cavaliers au complet et tous prêts à partir, requérant qu'il avait délibéré de faire don à la nation des 3 autres cavaliers recrutés en sus des trois premiers, et que de suite tous les 6 soient conduits par un membre au département du Gard pour les faire agréer et recevoir.

Le Conseil, l'agent national entendu, arrête à l'unanimité des suffrages de faire don à la nation de trois cavaliers de plus, armés et équipés et qui ont été recrutés avec les trois premiers pour servir dans les armées de la République tout le temps de la guerre, auquel effet extrait de la présente sera envoyé à la Convention nationale avec prière d'agréer ce don de la commune, qui s'empressera toujours par ses soins et son exacte surveillance à procurer à la République tout ce qui pourra concourir à son affermissement et à la destruction des tyrans; arrête que les 6 cavaliers à la disposition de la commune, seront conduits dans les vingt-quatre heures par le citoyen Julien, agent national, à ces fins nommé, à l'administration du département du Gard pour les faire recevoir et incorporer sans délai dans les armées pour les mettre en activité de service.

P.C.C. MIGNOT, JULIEN, CHABRAUD.

22

Le citoyen Gentot, fils, offre à la Convention nationale plusieurs épreuves de la carte du siège de Lyon.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (1).

Le citoyen Gentot fils, fait offre à la Convention nationale de plusieurs épreuves de la carte du siège de Lyon, soutenu par les royalistes de cette commune, et saisit cette occasion pour faire connaître différents traits qui n'ont pas été bien connus. Le citoyen Buffard, vinaigrier, fut incarcéré par les rebelles pour cause de son républicanisme. Après la journée du 29 mai 1793, les contre-révolutionnaires le firent attacher à un poteau planté sur la place des terreaux; là, il resta, pendant plusieurs heures, exposé aux regards et à la risée des brigands. Pendant ce temps il arriva que plusieurs tombèrent sur cette place et exterminèrent quelques rebelles, la terreur s'empara d'eux; Buffard les voyant fuir leur criait: *Scélérats! vous voyez bien que les bombes des républicains ne font point de mal aux patriotes.*

Mais ce que l'avenir aura peine à croire, vous-mêmes vous en allez frémir d'horreur; les prêtres, les royalistes, les fédéralistes n'avaient-ils pas projet d'offrir un holocauste aux mânes du dernier tyran!... Qui devait en servir?... Le sang du peuple. Après l'invasion des Piémontais sur le territoire de la République, et des Anglais et Espagnols dans le Midi, ils devaient faire insurger le peuple de Commune-Affranchie par la

(1) P.V., XXXVIII, 5. M.U., XL, 60; *Audit, nat.*, n° 607.

famine; et par les mesures qu'ils s'étaient proposées, le peuple devait être égorgé en masse: sur ces monceaux de morts la royauté eut été proclamée.

Des femmes couraient çà et là et faisaient entendre ces cris dans la ville: *Nos enfans meurent de faim, et nous, nous n'en pouvons plus...* Une patrouille de royalistes les rencontre et insulte à leur misère; ne pouvant soutenir le tableau de l'humanité souffrante, les barbares enfoncent leurs baïonnettes sur elles et les forcent de rentrer dans leur maisons, pour avoir eux-mêmes le plaisir de les voir expirer sur les corps de leurs enfans morts de faim.

Tels furent les maux de ce peuple bon, de ce peuple, enfin, que la Convention nationale a rendu à la liberté, par ce sublime décret (l'affranchissement) dicté par la justice (1).

23

Le citoyen Masson, artiste, admis à la barre, offre à la Convention nationale la statue de la liberté. Cette image chérie est reçue avec transport (2).

Le citoyen MASSON: Le retour de la félicité publique est votre ouvrage, et quand le sentiment généreux d'en être les auteurs est votre unique récompense, c'est un devoir aux artistes de transmettre aux races futures le souvenir de vos bienfaits.

Le feu divin dont vous êtes embrasés a pénétré dans mon âme, je me suis cru associé à votre gloire; et l'amour de la patrie qui élève vers le grand, a dirigé mon ciseau.

Le suffrage du peuple dont vous êtes les représentants est la plus digne récompense d'un artiste républicain. Si vous jugez que je me suis approché de la hauteur de vos vues sublimes, j'aurai pour mon ouvrage les sentiments que Pymalion éprouve pour sa statue (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux commissaires inspecteurs de la salle.

24

Les citoyens Faity et Martin viennent s'offrir pour cavaliers jacobins, au nom des Sociétés populaires de Pons et Jonsac (4).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des mouvemens des troupes (5).

25

Les administrateurs du district de Baugé (6) adressent à la Convention le tableau des dons qu'ils ont reçus de diverses communes; ils ap-

(1) Bⁱⁿ, 2 prair.

(2) P.V., XXXVIII, 5. Bⁱⁿ, 2 prair.

(3) M.U., XL, 61

(4) Charente-Inférieure.

(5) P.V. XXXVIII, 6. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(6) Maine-et-Loire.